



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 16 OCTOBRE 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 16 OCTOBRE 2018 À 10 h 30, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Sont présents :

Monsieur le maire Simon Deschênes	
Monsieur Charles Soucy	conseiller district n° 1
Madame Ariane Lévesque	conseillère district n° 2
Monsieur Marc Portelance	Conseiller district n° 3
Monsieur Benoît Thibault	conseiller district n° 5
Monsieur Jacques Létourneau	conseiller district n° 6

Est absent :

Monsieur Simon Pelletier	
--------------------------	--

Sont aussi présents :

Madame Josée Latour	trésorière
Monsieur Martin Richard	directeur général
Me Sylvie Lepage	greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence du monsieur le maire Simon Deschênes.

18-10-210

1- Approbation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé en corrigeant le numéro du règlement amendé, au point 3, pour y lire 15-824 au lieu de 824.

ADOPTÉE

18-10-211

2- Ouverture du poste de commis à la bibliothèque

CONSIDÉRANT que madame Nicole Paquet prévoit prendre sa retraite vers la mi-décembre 2018.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'ouvrir le poste régulier de commis à la bibliothèque, 15 heures par semaine.

ADOPTÉE

3- Dépôt du procès-verbal de correction concernant le Règlement 18-877 « Amendement au Règlement 15-824 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre »

La greffière dépose une le procès-verbal de correction conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* pour y corriger une erreur qui apparaissait de façon évidente à la lecture des documents. Cette correction était nécessaire car le Règlement 15-817 avait été abrogé par le Règlement 15-824.

18-10-212

4- Adoption du Règlement 18-877 « Amendement au Règlement 15-824 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre »

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 18-877 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 1^{er} octobre 2018.

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été présenté par la greffière et adopté à la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 18-877 « Amendement au Règlement 15-824 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre » soit approuvé suivant le texte à être inscrit dans le livre des règlements, dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

18-10-213

5- Adoption du Règlement 18-878 pour décréter une dépense de 5 342 005 \$ et un emprunt de 3 302 900 \$ pour l'exécution des travaux de rénovation et de mise aux normes de la Maison de la culture

CONSIDÉRANT qu'une copie du Règlement 18-878 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance.

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 1^{er} octobre 2018.

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été présenté par la greffière et adopté à la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le Règlement 18-878 pour décréter une dépense de 5 342 005 \$ et un emprunt de 3 302 900 \$ pour l'exécution des travaux de rénovation et de mise aux normes de la Maison de la culture, dont copie est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

6- Période de questions

Monsieur Deschênes répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

18-10-214

7- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 10 h 46.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE
GREFFIÈRE

SL/hl